

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOÛT 2025

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 22 Août 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Absents excusés : 4

Pouvoir : 0

Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 août 2025

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, CHEVALLIER Béatrice, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile, LEMASLE Annick, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Excusés : COUDREAU Maxime, MALBOEUF Benjamin, MAZOUIN Yann, MIRANDE Geoffray.

Le bilan des manifestations estivales est fait :

- Soirée du 13 juillet : 195 inscrits et 194 présents – en raison de la canicule le feu d'artifice n'a pas été tiré et son report au 16 août également. M. le Maire propose le 27 septembre – le bilan financier sera donné à la prochaine réunion.
- Course d'orientation du 20 juillet : 58 participants malgré la pluie.
- Ludothèque du 25 juillet : Beaucoup d'enfants – beau succès
- 3^{ème} étape du TCF17 : Belle organisation saluée par le comité directeur – Coût pour la commune : 2 100 €.
- Jeu de piste estival : 16 participants à ce jour (14 bulletins).

Plusieurs administrés demandent le prêt de notre chambre froide ambulante. Afin de ne pas léser ceux qui louent les salles municipales, M. le Maire propose de revoir nos tarifs de location qui s'avèrent très en deçà des pratiques des communes voisines. Après discussion, il est décidé d'adopter les tarifs ci-dessous au 1^{er} janvier 2026 :

	Habitants de la commune				Sociétés et habitants hors commune	
	1 ^{ère} location dans l'année		A partir de la 2 ^{ème} location dans l'année			
	* 1 ^{ère} journée	* Journées suivantes consécutives	* 1 ^{ère} journée	* Journées suivantes consécutives	* 1 ^{ère} journée	* Journées suivantes consécutives
Salle des Fêtes	100 €	50 €	200 €	100 €	300 €	150 €
Tivoli	80 €	40 €	100 €	50 €	150 €	75 €
Salle des associations	gratuit	10 €	20 €	10 €	---	---

Le prêt de la chambre froide (seule) sera au tarif de 50 €, et 300 € de caution.

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du CDG17 en date du 24 juin 2025, il nous faut délibérer sur la nouvelle version du RIFSEEP applicable à tous les agents communaux. Le Conseil Municipal valide la délibération. Les filières et cadres d'emplois concernés sont :

- Rédacteur (filière administrative)
- Adjoint administratif (filière administrative)
- Adjoint technique territorial (filière technique)

Périodicité annuelle (en novembre)

La ville de Surgères demande son adhésion au syndicat Eau17. La commune des Touches-de-Périgny étant membre de ce syndicat, notre avis est sollicité. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à Eau17 de la commune de SURGERES pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

M. le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance du logiciel Microbib (utilisé à la bibliothèque) pour une durée d'un an avec tacite reconduction sur 3 ans. Le coût est de 170 € HT par an. Le Conseil Municipal valide la proposition et autorise M. le Maire à signer de document.

Suite à notre demande d'augmenter le temps d'ouverture de notre agence postale communale, le comité social territorial du CDG17 a émis un avis favorable. Compte tenu des délais réglementaires, M. le Maire propose d'appliquer le nouveau temps d'ouverture au 1^{er} octobre 2025, soit 18h par semaine au lieu de 15h actuellement. Le Conseil Municipal accepte cette organisation.

Comme chaque année à cette époque, le montant du loyer du logement situé au 2bis allée des Soupairs doit être réévalué. M. le Maire propose d'appliquer l'indice INSEE. Pour cela, le montant du loyer passerait de 350 € à 353,64 € par mois. Une délibération n'est pas nécessaire, mais le Conseil Municipal est informé de l'augmentation.

M. le Maire explique le fonctionnement du transport scolaire desservant l'école de Beauvais-sur-Matha, RPIC auquel nous adhérons. Compte tenu des tarifs, M. le Maire propose le maintien de l'aide de 30 € par enfant. Le remboursement interviendrait au 2^{ème} trimestre 2026 à condition que l'enfant soit toujours scolarisé au RPIC de Beauvais-sur-Matha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le paiement de l'aide aux familles concernées pour la somme de 30 € par enfant sur présentation du titre de transport acquitté.

Suite à notre délibération du 20 février 2025 relatif à la vente d'une parcelle au Clos Doussot, le bornage a été effectué et il nous est possible de vendre la parcelle. Après discussion et détermination du prix, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 6,50€/m² la parcelle référencée AB854.

M. Marchand de La Poste est venu faire un point annuel avec M. le Maire au sujet des activités de La Poste. Suppression de la BAL du Canton (2 plis hebdomadaire) – vente de vélos électriques ? La commune n'est pas intéressée.

Suite à l'audit énergétique du BE et du SDEER, les travaux de rénovation de la Mairie sont éligibles au Fonds vert, ce qui nous permettrait d'obtenir une subvention d'Etat. Nous attendons le dossier complet afin d'en faire la demande.

Plusieurs vols et dégradations ont été commis dans la commune (Bout M. 2 fois – Feu de paille – Câbles de cuivre et tentative de vol de la tuyauterie des sanitaires au parc de loisirs de Cachet – Le Louet M. – ...). C'est pourquoi il devient important de mettre en place la vidéosurveillance dans la commune. Les référents de la Gendarmerie ont envoyé le dossier de vidéoprotection de la commune. Il faut maintenant chiffrer le coût.